



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1738-22

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant, que lors d'une séance tenue le 22 mars 2022, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1738-22 modifiant le règlement numéro 1708-21 décrétant une dépense de 2 689 189 \$ et un emprunt de 2 689 189 \$ pour des travaux au pôle culturel et sportif, soit la construction d'un terrain de soccer et l'aménagement du terrain existant, la construction d'une piste cyclable, l'ajout de cases de stationnement ainsi que la relocalisation et le réaménagement des mobiliers de jeux, **afin de modifier les travaux prévus et d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 148 811 \$.**

Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 1^{er} juin 2022.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent règlement est également disponible pour consultation sur le site internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section « Avis publics » et fait suite au présent avis.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 6 juin 2022.

Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1738-22

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1708-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 689 189 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 689 189 \$ POUR DES TRAVAUX AU PÔLE CULTUREL ET SPORTIF, SOIT LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SOCCER ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN EXISTANT, LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE, L'AJOUT DE CASES DE STATIONNEMENT AINSI QUE LA RELOCALISATION ET LE RÉAMÉNAGEMENT DES MOBILIERS DE JEUX, **AFIN DE MODIFIER LES TRAVAUX PRÉVUS ET D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 3 148 811 \$**

PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARIO PERRON
APPUYÉ DE : MONSIEUR DAVID LEMELIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION :	15 MARS 2022
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	15 MARS 2022
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	22 MARS 2022
APPROBATION DES PERSONNES HABILES À VOTER :	7 AVRIL 2022
APPROBATION DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION :	
ENTRÉE EN VIGUEUR :	

CONSIDÉRANT que la Ville a décrété une dépense et un emprunt de 2 689 189 \$ par le règlement numéro 1708-21;

CONSIDÉRANT que la Ville a revu la planification des travaux du Pôle culturel et sportif;

CONSIDÉRANT qu'un montant additionnel global de 3 148 811 \$ est donc nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 mars 2022 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 mars 2022;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le titre du règlement numéro 1708-21 est remplacé par le suivant :

« Décrétant une dépense de 5 838 000 \$ et un emprunt de 5 838 000 \$ pour des travaux au Pôle culturel et sportif, soit la construction de deux terrains de soccer synthétique, la construction d'une piste cyclable, l'ajout de cases de stationnement, la relocalisation et le réaménagement des mobiliers de jeux ainsi que la construction d'un bâtiment de services »

ARTICLE 2 L'article 1 du règlement numéro 1708-21 est remplacé par le suivant :

« Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux au Pôle culturel et sportif, soit la construction de deux terrains de soccer synthétique, la construction d'une piste cyclable, l'ajout de cases de stationnement, la relocalisation et le réaménagement des mobiliers de jeux ainsi que la construction d'un bâtiment de services, ces travaux sont estimés à 5 838 000 \$ incluant les honoraires professionnels, les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par Sébastien Lagacé, ingénieur de projets, en date du 27 janvier 2022, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexe 1. »

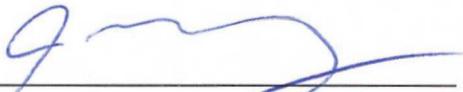
ARTICLE 3 L'article 2 du règlement numéro 1708-21 est modifié par le remplacement de la somme de « 2 689 189 \$ » par la somme de « 5 838 000 \$ »;

ARTICLE 4 L'article 3 du règlement numéro 1708-21 est modifié par le remplacement de la somme de « 2 689 189 \$ » par la somme de « 5 838 000 \$ »;

ARTICLE 5 L'annexe 1 du règlement numéro 1708-21 est remplacé par l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à la séance extraordinaire du 22 mars 2022.



Jean-Claude Boyer, maire



Me Sophie Laflamme, greffière

ANNEXE 1

RÈGLEMENT NUMÉRO 1738-22

ANNEXE 1.0 — RÉSUMÉ

VILLE DE SAINT-CONSTANT

CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE SOCCER SYNTHÉTIQUE AU PÔLE CULTUREL ET SPORTIF	4 200 000 \$
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SERVICE AU PÔLE CULTUREL ET SPORTIF	1 050 000 \$
CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE AU PÔLE CULTUREL ET SPORTIF	283 500 \$
AJOUT DE CASES DE STATIONNEMENT AU PÔLE CULTUREL ET SPORTIF	210 000 \$
RELOCALISATION ET RÉAMÉNAGEMENT DES MOBILIERS DE JEUX AU PÔLE CULTUREL ET SPORTIF	94 500 \$
Montant total du règlement	<u>5 838 000 \$</u>

Le 27 janvier 2022

92 

ANNEXE 1.0

CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE SOCCER SYNTHÉTIQUE
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant,
datée du 27 janvier 2022

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX				
1.1	Amenagement du chantier			11 293 \$
1.2	Travaux de démolition			22 587 \$
1.3	Excavation et remblayage			271 041 \$
1.4	Fondations granulaires			489 682 \$
1.5	Ouvrage de béton			147 379 \$
1.6	Revêtement béton bitumineux			31 622 \$
1.7	Revêtement surface sportive synthétique			792 796 \$
1.8	Clôtures et barrières			198 131 \$
1.9	Équipements, mobilier et panneau indicateur			202 235 \$
1.10	Terre végétale			33 315 \$
1.11	Égout pluvial et drainage			271 041 \$
1.12	Éclairage et électricité			677 604 \$
1.13	Imprévus (1.1 à 1.12)	10	%	314 873 \$
				<u>SOUS-TOTAL (1.0) 3 463 599 \$</u>
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS				
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis	4.0	%	138 544 \$
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux (en régie)	4.0	%	138 544 \$
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2.0	%	69 272 \$
				<u>SOUS-TOTAL (2.0) 346 360 \$</u>
				<u>SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0 3 809 959 \$</u>
3.0 TAXES				
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			190 498 \$
3.2	T.V.Q. (9.9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			380 043 \$
3.3	Ristourne (-9.987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			-380 501 \$
				<u>SOUS-TOTAL (3.0) 190 041 \$</u>
				<u>SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0 4 000 000 \$</u>
4.0 FRAIS INCIDENTS				
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)			200 000 \$
				<u>GRAND TOTAL 1.0 à 4.0 4 200 000 \$</u>

Préparé par :


Sébastien Lagacé, ing., ingénieur de projets

Le 27 janvier 2022



RÈGLEMENT NUMÉRO 1738-22

ANNEXE 1.0

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SERVICE AU PÔLE CULTUREL ET SPORTIF
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant,
datée du 27 janvier 2022

NO	DESCRIPTION	COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX		
1.1	Organisation et aménagement de chantier	70 284 \$
1.2	Infrastructure	227 211 \$
1.3	Superstructure et Enveloppe	181 769 \$
1.4	Aménagement intérieur	93 914 \$
1.5	Services	199 946 \$
1.6	Imprévus (1.1 à 1.5)	10 % 77 312 \$
	SOUS-TOTAL (1.0)	850 437 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS		
2.1	Architecte et ingénieurs	10 % 85 044 \$
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux	2.0 % 17 009 \$
	SOUS-TOTAL (2.0)	102 052 \$
	SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0	952 490 \$
3.0 TAXES		
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)	47 624 \$
3.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)	95 011 \$
3.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)	-95 125 \$
	SOUS-TOTAL (3.0)	47 510 \$
	SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0	1 000 000 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS		
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)	50 000 \$
	GRAND TOTAL 1.0 à 4.0	1 050 000 \$

Préparé par :


Sébastien Lagacé, ing., ingénieur de projets

Le 27 janvier 2022



ANNEXE 1.0

CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE AU PÔLE CULTUREL ET SPORTIF
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 27 janvier 2022

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX				
1.1	Fourniture et installation d'une piste cyclable au pôle culturel et sportif			224 801 \$
1.2	Imprévus (1.1)	10	%	22 480 \$
				<u>247 281 \$</u>
			SOUS-TOTAL (1.0)	247 281 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS				
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis	1,0	%	2 473 \$
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux (en régie)	1,0	%	2 473 \$
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2,0	%	4 946 \$
				<u>9 891 \$</u>
			SOUS-TOTAL (2.0)	9 891 \$
			SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0	257 172 \$
3.0 TAXES				
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			12 859 \$
3.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			25 653 \$
3.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			-25 684 \$
				<u>12 828 \$</u>
			SOUS-TOTAL (3.0)	12 828 \$
			SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0	270 000 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS				
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)			13 500 \$
				<u>13 500 \$</u>
			GRAND TOTAL 1.0 à 4.0	283 500 \$

Préparé par : 
Sébastien Lagacé, ing., ingénieur de projets

Le 27 janvier 2022



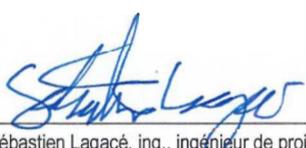
ANNEXE 1.0

AJOUT DE CASES DE STATIONNEMENT AU PÔLE CULTUREL ET SPORTIF
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 27 janvier 2022

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX				
1.1	Fourniture et installation d'ajout de cases de stationnement au pôle culturel et sportif			166 519 \$
1.2	Imprévu (1.1)	10	%	16 652 \$
				<u>183 171 \$</u>
		SOUS-TOTAL (1.0)		183 171 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS				
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis	1.0	%	1 832 \$
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux (en régie)	1.0	%	1 832 \$
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2.0	%	3 663 \$
				<u>7 327 \$</u>
		SOUS-TOTAL (2.0)		7 327 \$
		SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0		190 498 \$
3.0 TAXES				
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			9 525 \$
3.2	T.V.Q. (9.9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			19 002 \$
3.3	Ristourne (-9.987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			<u>-19 025 \$</u>
				9 502 \$
		SOUS-TOTAL (3.0)		9 502 \$
		SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0		200 000 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS				
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)			<u>10 000 \$</u>
		GRAND TOTAL 1.0 à 4.0		210 000 \$

Préparé par :


Sébastien Lagacé, ing., ingénieur de projets

Le 27 janvier 2022

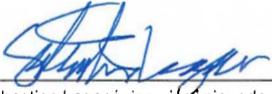


ANNEXE 1.0

RELOCALISATION ET RÉAMÉNAGEMENT DES MOBILIERS DE JEUX AU PÔLE CULTUREL ET SPORTIF
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant,
datée du 27 janvier 2022

NO	DESCRIPTION			COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX				
1.1	Relocalisation et réaménagement des mobiliers de jeux			74 934 \$
1.2	Imprévus (1.1)	10	%	<u>7 493 \$</u>
			SOUS-TOTAL (1.0)	82 427 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS				
2.1	Honoraires professionnels pour plans et devis	1.0	%	824 \$
2.2	Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux (en régie)	1.0	%	824 \$
2.3	Honoraires de laboratoire (pour le contrôle des matériaux)	2.0	%	<u>1 649 \$</u>
			SOUS-TOTAL (2.0)	3 297 \$
			SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0	85 724 \$
3.0 TAXES				
3.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)			4 286 \$
3.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)			8 551 \$
3.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)			<u>-8 561 \$</u>
			SOUS-TOTAL (3.0)	4 276 \$
			SOUS-TOTAL 1.0 à 3.0	90 000 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS				
4.1	Frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de même nature (5 %)			<u>4 500 \$</u>
			GRAND TOTAL 1.0 à 4.0	94 500 \$

Préparé par : 
Sébastien Lagacé, ing., ingénieur de projets

Le 27 janvier 2022

